

Allègement du protocole sanitaire

Le 11 février 2022, le Ministre de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports a annoncé un allègement du protocole sanitaire pour le 1er degré à la suite d'une réunion avec les syndicats et en accord avec les autorités de santé.

Au regard de la situation en nette amélioration (pour la deuxième semaine consécutive, les chiffres de l'épidémie de COVID 19 reculent dans les structures scolaires), de nouvelles mesures sanitaires ont été prises :

- **Dans le 1er degré : au retour des congés d'hiver de chaque zone le protocole sanitaire passera du niveau 3 au niveau 2 pour l'ensemble du territoire métropolitain, soit le 21 février pour la zone B, le 28 février pour la zone A et le 7 mars pour la zone C.**
Concrètement, le port du masque ne sera plus obligatoire en extérieur pour les élèves des écoles élémentaires et des personnels. Il reste cependant obligatoire en intérieur. Il sera possible de pratiquer à nouveau des activités physiques et sportives en intérieur sans port du masque mais avec le respect de la distanciation. Les sports de contact restent quant à eux proscrits sans masque. Enfin, les règles de limitation de brassage sont allégées notamment pendant les temps de restauration (par niveau ou groupe de classes plutôt que par classe).
- **Dans le second degré, le protocole reste au niveau 2.**
-
- **A partir du 28 février et pour tous les niveaux, les règles du dépistage sont modifiées :** en cas de contact avec un cas confirmé, les élèves et les personnels n'auront plus à réaliser qu'un seul test à J2 (au lieu de trois actuellement à J0, J2, J4), qui est plus « efficace » à ce stade d'après Monsieur Blanquer eu égard à la « période d'incubation »
-
- **A partir du 21 février, les élèves n'auront plus à présenter une attestation sur l'honneur afin de revenir en classe.**



Le SYNEP CFE-CGC accueille avec soulagement ces allègements eu égard aux mesures ubuesques qui avaient été prises notamment concernant la multiplicité des tests demandés et de l'attestation sur l'honneur pour revenir en classe. Nous saluons aussi l'effort qui a été fait de ne pas nous prévenir la veille pour le lendemain.

Enfin, si nous partageons aussi l'enthousiasme lié à l'embellie sur le front de l'épidémie, nous restons cependant vigilants quant aux annonces de notre Ministre qui, depuis deux ans maintenant et après 50 protocoles sanitaires, ne cesse de faire et défaire.

Sylvie TUROWSKI

Covid-19. La FAQ du ministère de l'Éducation Nationale actualisée du 17/02/2022.

Les actualisations concernent, entre autres, le niveau du cadre sanitaire applicable, les élèves cas confirmés ou cas contact, les moments de convivialité et les réunions de parents d'élèves autorisés, les recommandations pour les personnes vulnérables...

http://www.synep.org/faq_coronavirus_mise_a_jour_du_17_02_2022.pdf

SYNEP – EXPRESS

Lettre d'information n°19

2022 Semaine 07

Enseignement privé non lucratif (EPNL) et Enseignement privé agricole Représentativité syndicale – (suite)

Le ministère du Travail a organisé un atelier dédié à la représentativité syndicale dans la convention collective nationale de l'enseignement privé non lucratif (n° 3218) et dans la convention collective nationale de l'enseignement agricole privé (n°7520) ce mercredi 16 février 2022

Ont été invités les organisations syndicales de salariés, les employeurs de l'EPNL et ceux du CNEAP (établissements d'enseignement agricole privés), le ministère de l'Education nationale, et le ministère de l'Agriculture.

Ordre du jour :

- 1 - Le contenu du projet de circulaire relative aux modalités d'organisation des élections au CSE dans les établissements relevant de ces conventions collectives nationales.
- 2 - L'établissement de la représentativité syndicale pour le cycle en cours.
- 3 - Questions diverses

Aucun projet n'ayant été envoyé par avance il y eut donc des heures de discussions, sans aucune proposition accueillie à l'unanimité.

Des projets du ministère du Travail devraient nous parvenir sous peu.

Quant aux questions diverses, qui elles avaient été données par avance par des syndicats, (demande de mise en place de commissions paritaires mixtes, accords soumis à la signature malgré le manque d'arrêté de représentativité, ...), elles n'ont malheureusement obtenu aucune réponse de la part du ministère du Travail. Donc attendons les prochaines réunions !

Elections professionnelles

UCO LAVAL – 53000 LAVAL

Pour une première présentation de liste le SYNEP CFE-CGC obtient une représentativité de 100% avec 2 élus

* *

Des accords d'entreprise 2022 signés par le SYNEP CFE-CGC :

Accord d'entreprise sur le télétravail au sein de ESIGELEC Rouen

Accord relatif à l'intéressement au sein de ESSEC BUSINESS SCHOOL

Le SYNEP CFE-CGC est toujours à vos côtés pour étudier les projets d'accords que vous négociez au sein de vos établissements. Contactez-nous à synep@synep.org

* *

Les « Billet d'humeur » d'Evelyne.

13 février 2022 - **Apprenti boucher : Caca-boudin pour certains ?**

http://www.synep.org/evelyne_2022.htm#exmphgtyqp

* *

La MNEC, mutuelle partenaire du SYNEP CFE-CGC.

La MNEC, mutuelle Responsable et Solidaire

Éligible au remboursement des 15 € du Rectorat

http://www.synep.org/mnec_partenaire_du_synep_cfe_cgc.pdf